

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 12-458-1935 promulguant dans la colonie le décret du 2S décembre 1934, portant publication et mise en application provisoire d'un avenant. l'arrangement relatif aux échange commercen t franc o-allemands. du. 28 juillet 1934, signé à Paris le 30 novembre 1934.

n° 12-458-1935

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 janvier 1935

Numéro JO
n° 458 du 31/01/1935

Date du numéro
31 janvier 1935

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dé pendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu. l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu l'arrêté du 1^o » octobre 1914, réglant le de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 2S décembre 1934, portant d'un avenant à l'arrangement relatif aux échanges commerciaux franco-allemands du 28 juillet 1934, signé à Paris, le 30 novembre 1934: inséré au Journal officiel de la République française du 30 décembre Vu le eñblosgramme n° 1 du TT iauvier 1935 du Ministre des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er— promuleué à la Côte française des Somalis le décret du 28 décembre 1934 susvisé, portant publication et mise en application provisoire d'un avenant à l'arrangement relatif aux échanges commerciaux franco-allemands du 28 juillet 1934, signé à paris le 30 novembre 1934. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

M. pe Coppet.